

EN DIRECT DU CONSEIL

Séance du 21 février 2020

Etaient présents : Alain SAVOIE, Sylvain DEMAILLY, Olivier TASSAERT, Guy DEKERVEL, François ESSIQUE, Joëlle GUILLAUMIN, Colette PETIT.

Etaient représentés : Roger DESMET qui donne pouvoir à Olivier TASSAERT, Virginie GAMAND qui donne pouvoir à Alain SAVOIE

Etaient absents : Sandra BRICOUT, Romaric DAULT, Geneviève DUVAUCHELLE, Jean-François SCULFORT.

M. le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Modification des statuts de la communauté de communes du Val de Somme
- Pacte financier de la communauté de communes du Val de Somme

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Colette PETIT

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2020.

ORDRE DU JOUR

1/ Travaux rue Caron : effacement des réseaux et trottoirs

M. Olivier TASSAERT présente l'avancement des projets. Une nouvelle estimation des travaux d'enfouissement des réseaux a été présentée par la F.D.E. :

- en 2019, le coût global des travaux s'élevait à 121 972 € HT (dont 73 172 € de participation de la commune), ce qui nous paraissait trop élevé,
- en 2020, avec le renforcement des réseaux accepté par les parties prenantes, le coût global devient 148 396 € HT, mais la part communale diminue de façon importante : 34 803 €, ce qui devient acceptable pour le budget. La participation de la F.D.E. est plus importante.

Pour la rénovation des trottoirs, le coût approximatif (premiers devis / septembre 2019) est d'environ 50 000 € (de 42 000 € à 55 000 € selon les sociétés qui ont répondu).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux, puis la réfection des trottoirs de la rue Caron.

2/ Spectacle de Noël des enfants

Pour Noël, les enfants ont assisté à un spectacle de la compagnie « Farandole » ; le coût du spectacle de 580 € est pris en charge par la commune.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser à la coopérative scolaire de Marcelcave une

subvention exceptionnelle de 580 € pour le spectacle.

3/ Organisation du colis des aînés

M. le Maire informe le Conseil que l'organisation du goûter des aînés est réalisée en coopération avec l'association « Les Sixties ». Le montant global de 983.04 € est donc à partager entre les deux. La participation de la commune s'élève à 491.52 €.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser à l'association « Les Sixties » une subvention exceptionnelle de 491.52 € pour le goûter des aînés.

4/ Tarifs du centre aéré d'Avril et de Juillet

M. Sylvain DEMAILLY présente les coûts réels du centre aéré de l'an dernier et les coûts prévisionnels pour 2020.

	Nombre d'enfants au max	Coût de la prestation	Paiement des familles+caf	Coût pour la commune
2019	50	4930	2490	2440
2020	65	5980	3500	2480

Le centre aéré d'Avril ne se déroulera que sur 4 jours cette année, le prix proposé en tient compte.

QF : quotient familial calculé par la Caisse d'Allocations Familiales

La semaine	QF < 700	701 < QF < 1250	1251 < QF
Enfant de la commune scolarisé ou non à Marcelcave	25.00€	29.00€	31.00€
Enfant extérieur à la commune mais scolarisé à Marcelcave	29.00€	31.00€	34.00€
Enfant extérieur à la commune et non scolarisé	84.00€	88.00€	90.00€

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs comme définis ci-dessus pour le centre aéré du 14 au 17 avril 2020.

Pour juillet :

	Nombre d'enfants en moyenne	Coût de la prestation	Paiement des familles	Coût pour la commune	prest CAF	Coût final pour la commune
2019	90	35 070	14 000	21 070	7 300	13 770
2020	90	35 652	14 400	21 252	6 814	14 438

Les tarifs proposés pour le mois de juillet 2020 restent les mêmes que ceux de 2019, à savoir

La semaine	QF < 700	701 < QF < 1250	1251 < QF
Enfant de la commune scolarisé ou non à Marcelcave	36.00€	40.00€	43.00€
Enfant extérieur à la commune mais scolarisé à Marcelcave	41.00€	45.00€	48.00€
Enfant extérieur à la commune et non scolarisé	111.00€	114.00€	118.00€

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs comme définis ci-dessus pour le centre aéré du mois de juillet 2020.

5/ Tarifs de location des barnums

M. Olivier TASSAERT informe le conseil que les quatre nouveaux barnums ignifugés ont été livrés. Ces barnums ont été acquis par la commune pour les mettre à disposition des habitants (sur le territoire communal) et des associations communales.

Ils seront montés et démontés avec l'aide d'un employé communal qui fera un état des lieux (avant et après utilisation). La location se fera au tarif de :

- 30 € pour les barnums de 4m * 4m
- 40 € pour les barnums de 4m * 6m

Un chèque de caution par barnum sera demandé : 200 € pour le petit et 300 € pour le grand.

Comme pour la salle des fêtes, la location se fera auprès de M. Jérôme HEMBERT (06.75.61.06.78) qui fera signer le règlement intérieur.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la location des barnums aux tarifs indiqués ci-dessus et les modalités de location.

6/ Cimetière : procédure des tombes en terrain commun

M. Guy DEKERVEL fait le point sur l'avancement des deux procédures en cours :

- La première concerne les concessions susceptibles d'abandon (94 tombes), il s'agit d'une procédure longue commencée en juin 2019 et qui nous engage sur un minimum de trois ans. Jusqu'à présent, nous avons eu peu d'informations sur ces sépultures (environ 5).

- La seconde nommée RRTC (reprise en terrain commun) concerne 180 tombes du cimetière. La clôture de cette procédure était prévue le 10 janvier 2020 ; elle a permis de régulariser une cinquantaine de tombes. Pour finaliser la procédure, il nous faut convenir d'un ossuaire commun.

Dans le cimetière, une grande chapelle pourrait convenir. Or, cette sépulture est concernée par la première procédure qui ne se terminera pas de suite.

Dans cette mesure, il propose de redonner du temps au temps : prolonger la procédure RRTC pour permettre encore à quelques familles de régulariser éventuellement la situation, puis étudier sereinement le nouveau plan du cimetière, prendre en compte une demande légale à venir, de favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, programmer dans la durée les coûts de reprise des concessions.

M. le Maire propose de prolonger la procédure RRTC jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le prolongement de la procédure RRTC jusqu'au 31 décembre 2020.

7/ Convention SANEF / commune

La SANEF demande à se décharger, sur la commune, de l'entretien des espaces situés de part et d'autre du pont de l'autoroute, rue des Buttes. La propriété des terrains concernés serait rendue à la commune.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire a signé la convention concernant le transfert des propriétés concernées.

8/ Convention avec le centre de gestion pour les risques RPS

Le diagnostic d'évaluation des risques psycho-sociaux (RPS) est obligatoire dans la fonction publique et doit figurer au Document Unique. Le Centre de Gestion de la Somme propose une adhésion au groupement de commandes pour sa réalisation, à raison d'une participation de 200 € par commune membre.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire a signé la convention avec le CDG80 concernant le diagnostic des RPS.

9/ Approbation du compte administratif 2019

La Trésorerie de Corbie ne nous ayant pas encore fourni le compte de gestion de la Commune, le compte administratif 2019 n'a pas pu être voté.

10/ Convention Wifi Somme pour Wifi public

Un point WIFI public va être installé dans la bibliothèque, il sera utilisable dans la salle des associations. Le coût de l'installation initiale est de 250 €, et l'abonnement annuel est de 204 €. L'installation et le paramétrage sont réalisés par SOMME NUMERIQUE.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention concernant le WIFI public avec SOMME NUMERIQUE.

11/ Modification des statuts de la communauté de communes du Val de Somme

M. le Maire fait lecture des nouveaux statuts de la communauté de communes du Val de Somme qui a accueilli une nouvelle commune : PONT – NOYELLE. Les statuts font part des différentes compétences de la communauté de communes classées en trois catégories, les compétences obligatoires, facultatives et optionnelles.

Une nouvelle compétence apparaît : il s'agit de la **GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)**, et en particulier, la déconnexion des eaux pluviales et du réseau des eaux usées.

Suite aux dernières inondations à Marcelcave (ruissellement suite à des gros orages), un dossier a été monté par la Commune auprès de la communauté de communes du Val de Somme. Celle-ci a lancé une étude et nous avons obtenu la déconnexion des eaux pluviales pour une partie de notre réseau d'eaux usées. Des travaux importants vont être réalisés au cours du **premier semestre 2020** en démarrant **rue de l'Abbaye**.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les nouveaux statuts de la communauté de communes du Val de Somme.

12/ Pacte financier de la communauté de communes du Val de Somme

M. le Maire fait lecture du pacte financier et fiscal impliquant l'ensemble des communes de la CCVS, réalisé par une société indépendante CALIA CONSEIL.

Pour Marcelcave, les conséquences financières de ce pacte nouveau est neutre (gain ou perte au global : 0 €) : le montant perdu au titre du fond de péréquation intercommunal (FPIC) est compensé par le transfert des charges au titre de la compétence voirie.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le pacte financier et fiscal de la communauté de communes du Val de Somme.

INFORMATIONS :

- Rendez-vous le **samedi 7 mars 2020, à 14H00**, devant la Mairie pour la manifestation « Hauts de France propres ». Venez nombreux pour nettoyer votre commune !
- Récemment des plaintes ont été déposées en Mairie au sujet du comportement inapproprié d'une employée communale pendant le temps de cantine des enfants de l'école. La commission scolaire, en accord avec l'inspecteur académique, a décidé d'écarter la personne concernée du service de la cantine sur le temps de présence des enfants. Une sanction administrative sera prise lorsque l'enquête sera terminée. Les parents délégués élus au Conseil d'école seront reçus le mercredi 26 février 2020.
- Le grillage surplombant les murets de l'école seront prochainement changés.
- Des bancs autour des arbres de l'école maternelle ont été installés pendant les vacances scolaires. Une modification sécuritaire a été demandée par le Maire à l'association qui les a fabriqués.
- Delphine CHOQUET, bénévole à la bibliothèque de Marcelcave, propose pour les personnes à mobilité réduite, un portage de livres à domicile. Si vous désirez bénéficier de ce service, veuillez prendre contact avec la Mairie au 03 22 42 30 53.
- La période d'expérimentation d'extinction des candélabres arrive à sa fin. Vous serez donc sollicités par référendum le jour des élections municipales pour donner votre avis.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22H30.